



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport de gestion et ses annexes

BEP

2020



Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	7
a. Commentaires de l'ACTIF.....	7
➤ ACTIFS IMMOBILISES.....	7
➤ ACTIFS CIRCULANTS.....	7
b. Commentaires du PASSIF.....	9
➤ CAPITAUX PROPRES.....	9
➤ PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.....	10
➤ DETTES.....	10
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	12
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	15
4) LES REGLES D'EVALUATION.....	16
5) LA LISTE DES GARANTIES.....	20
6) LES MARCHES PUBLICS.....	21
7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	24
8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	25
9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	28
10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT.....	29
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	32

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2020	Exercice 2019
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	3.360.191	3.669.207
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	21	10.977	23.365
Immobilisations corporelles	22/27	3.253.234	3.549.861
Terrains et constructions	22	3.163.626	3.424.745
Installations, machines et outillage	23	81.464	111.112
Mobilier et matériel roulant	24	8.144	14.003
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	95.981	95.981
Entreprises liées	280/1		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	15.650	15.650
Autres immobilisations financières	284/8	80.331	80.331
<i>Actions et parts</i>	284	78.645	78.645
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	1.686	1.686
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	28.251.877	26.062.357
Créances à plus d'un an	29	83.098	88.923
Créances commerciales	290		
Autres créances	291	83.098	88.923
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	4.095.502	4.309.432
Créances commerciales	40	3.844.861	3.983.130
Autres créances	41	250.642	326.302
Placements de trésorerie	50/53	20.121.352	20.475.550
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	20.121.352	20.475.550
Valeurs disponibles	54/58	3.628.284	824.221
Comptes de régularisation	490/1	323.640	364.232
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	31.612.068	29.731.563

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
CAPITAUX PROPRES	10/15	17.045.897	16.867.043
Apport	10/11	70.163	70.163
Disponible	110		
Indisponible	111	70.163	70.163
Plus-values de réévaluation	12	453.645	453.645
Réserves	13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles	130/1	32.493	32.493
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	32.493	32.493
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312		
<i>Soutien financier</i>	1313		
<i>Autres</i>	1319		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	781.260	562.699
Subsides en capital	15	635.316	675.024
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	8.255.456	7.667.265
Provisions pour risques et charges	160/5	8.255.456	7.667.265
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	6.310.716	5.197.255
Dettes à plus d'un an	17	440.392	617.911
Dettes financières	170/4	350.000	525.000
<i>Emprunts subordonnés</i>	170		
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171		
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172		
<i>Etablissements de crédit</i>	173	350.000	525.000
<i>Autres emprunts</i>	174		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	90.392	92.911
Dettes à un an au plus	42/48	5.209.056	3.962.966
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	185.576	189.168
Dettes financières	43		
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8		
<i>Autres emprunts</i>	439		
Dettes commerciales	44	1.329.620	811.046
<i>Fournisseurs</i>	440/4	1.329.620	811.046
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.737.247	1.577.465
<i>Impôts</i>	450/3	415.718	444.052
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1.321.529	1.133.413
Autres dettes	47/48	1.956.614	1.385.287
Comptes de régularisation	492/3	661.267	616.378
TOTAL DU PASSIF	10/49	31.612.068	29.731.563

b. Compte de résultats

		Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes et prestations	70/76A	17.085.466	19.441.272
Chiffre d'affaires	70	2.262.606	2.549.178
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71		
Productions immobilisées	72		
Autres produits d'exploitation	74	14.760.561	13.257.519
Produits d'exploitation non récurrents	76A	62.300	3.634.574
Coût des ventes et prestations	60/66A	16.920.614	19.420.698
Approvisionnements et marchandises	60		
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>		
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>		
Services et biens divers	61	3.836.402	3.769.077
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	12.149.893	11.217.556
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	342.694	370.806
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	588.190	4.063.078
Autres charges d'exploitation	640/8		181
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	3.434	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	164.853	20.574
Produits financiers	75/76B	100.464	114.579
Produits financiers récurrents	75	100.464	114.579
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>		
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	60.254	74.698
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	40.210	39.882
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	27.598	33.881
Charges financières récurrentes	65	27.598	33.881
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	27.137	33.584
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>		
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	461	297
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	237.718	101.273

		Exercice 2020	Exercice 2019
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat	67/77	19.157	19.675
Impôts	670/3	19.157	19.728
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		-53
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	218.561	81.598
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	218.561	81.598

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2020	Exercice 2019
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	781.260	562.699
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	218.561	81.598
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	562.699	481.101
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
sur l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	781.260	562.699
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires de l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** reprennent les licences informatiques à la valeur de 10.977 € en 2020.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 3.163.626 € réparti sur :
 - le terrain et les bâtiments complexes ;
 - le Palais des expositions.
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 81.463 € ;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale est repris à la valeur de 5.433 € en 2020 ;
- le matériel roulant s'élève à 2.711 € et se compose de 2 véhicules.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 94.295 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 1.686 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées exclusivement d'une avance au BEP Crématorium pour l'acquisition du terrain de Ciney.

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 3.844.861 € dont la majeure partie est composée des subsides à recevoir.

Les autres créances s'élèvent à 250.642 € comprennent principalement l'acompte ONSS pour la période de janvier 2021.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant 3.628.284 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 7.734 € de charge à reporter sur 2021, ainsi que les produits acquis pour un montant de 315.906 € concernant l'année 2020 principalement composés de subsides du 4^{ème} trimestre 2020.

b. Commentaires du PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les apports sont valorisés à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.520 Communes 113.000 €

Parts	Montant	Parts	Montant	
220	ANDENNE	58	HASTIERE	1.450
64	ANHEE	45	HAVELANGE	1.125
67	ASSESE	45	HOUYET	1.125
76	BEAURAING	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
30	BIEVRE	90	LA BRUYERE	2.250
45	CERFONTAINE	128	METTET	3.200
147	CINEY	1.003	NAMUR	25.075
129	COUVIN	48	OHEY	1.200
122	DINANT	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	119	ROCHEFORT	2.975
68	FLOREFFE	277	SAMBREVILLE	6.925
106	FLORENNES	75	SOMBREFFE	1.875
101	FOSSÉS LA VILLE	51	SOMME-LEUZE	1.275
43	GEDINNE	56	VIROINVAL	1.400
242	GEMBLOUX	28	VRESSE/SEMOIS	700
69	GESVES	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	89	YVOIR	2.225

6.706 Province de Namur 167.650 €

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible de 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté des exercices précédents et du bénéfice de l'exercice 2020 à affecter.

Les **subsidés en capital** de 635.312 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP, sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € dont l'amortissement suit le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 17.045.897 € Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à 8.255.456 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommés des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pensions futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation nette complémentaire a été actée à concurrence de 588.191 € en 2020.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières pour un montant de 350.000 € et des autres dettes pour un montant de 90.392 €, composées principalement d'une avance de BEP Expansion.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 5.209.056 € et regroupent principalement :

Les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 175.000 € ainsi que les dettes commerciales pour 1.329.619 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** d'un montant de 1.737.247 € reprennent principalement le précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

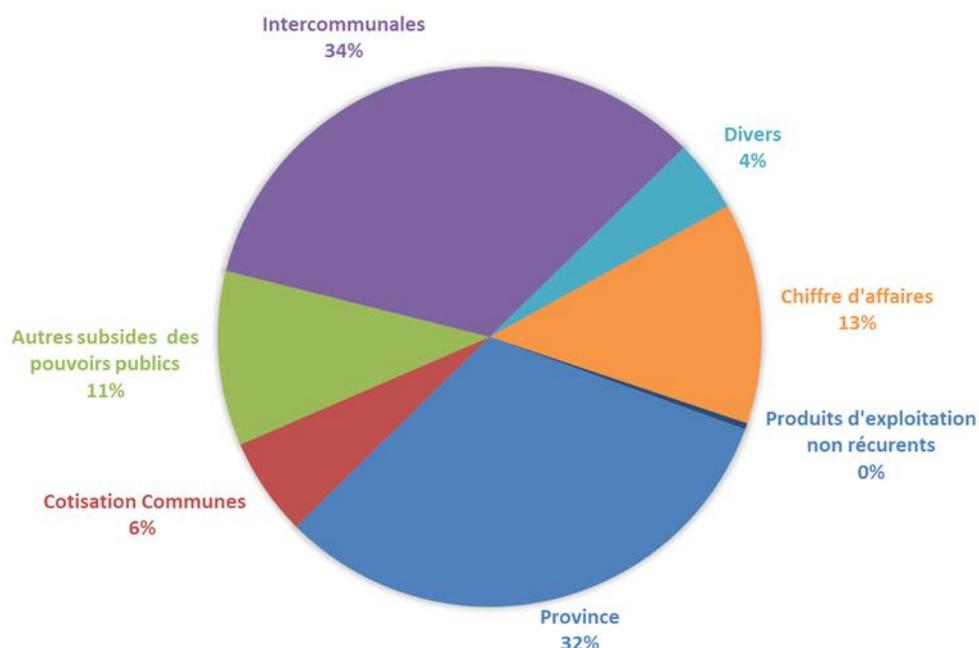
Les **autres dettes** d'un montant de 1.956.614 € reprennent principalement les avances de trésorerie de la Région Wallonne, versées au BEP dans le cadre des programmes FEDER (portefeuille d'animation économique, portefeuille CITYLAB,...).

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 661.267 € principalement composés :

- de précompte mobilier à imputer sur les intérêts des comptes de placements ;
- de charges à imputer dans des dossiers d'aménagement de parcs d'activités économiques du bureau d'études ;
- d'un montant de 384.492 € correspondant au solde non appelé au 31 décembre du subside octroyé dans le cadre du projet "Aménagement d'habitat permanent en zones de loisirs".

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 17.085.466 €.



L'année 2020 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 2.262.606 € contre 2.549.178 € en 2019.

Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

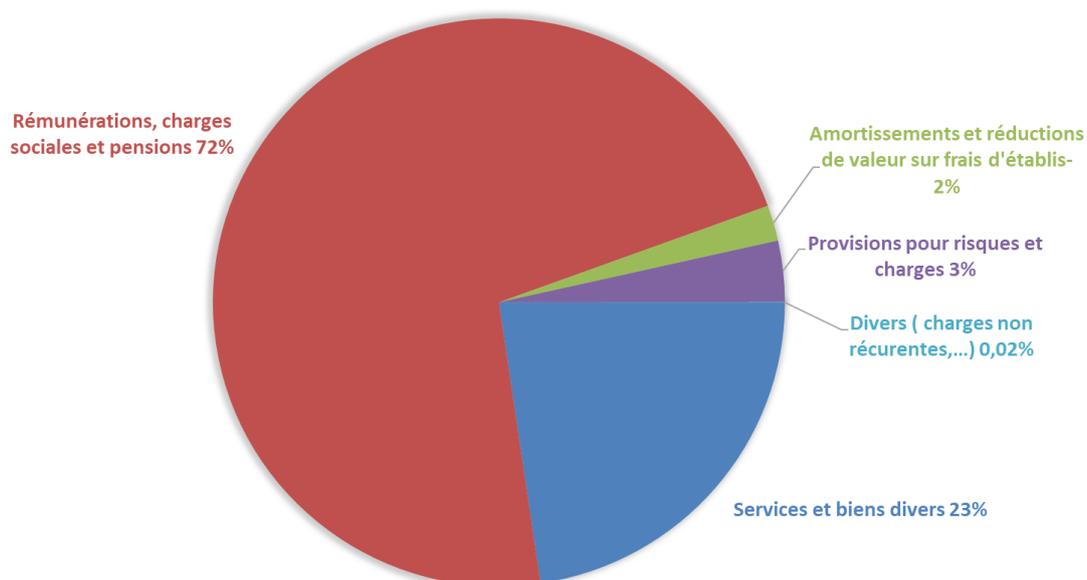
- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 14.760.561 € en 2020 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 1.002.307 € ;
- la cotisation statutaire et le subside Province pour 5.475.578 € ;
 - Cotisation 2020 3.185.086 €
 - Subside pour l'intercommunale 2.290.492 €
- autres subsides des pouvoirs publics tels que les Programmes Européens, Région Wallonne, Province essaimage, pour 1.787.599 € ;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 5.761.232 € ;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations, ...) pour 733.845 €.

Les **produits d'exploitation non récurrents** s'élèvent à 62.300 € en 2020 et sont composés du solde de la cotisation de la Province 2019.

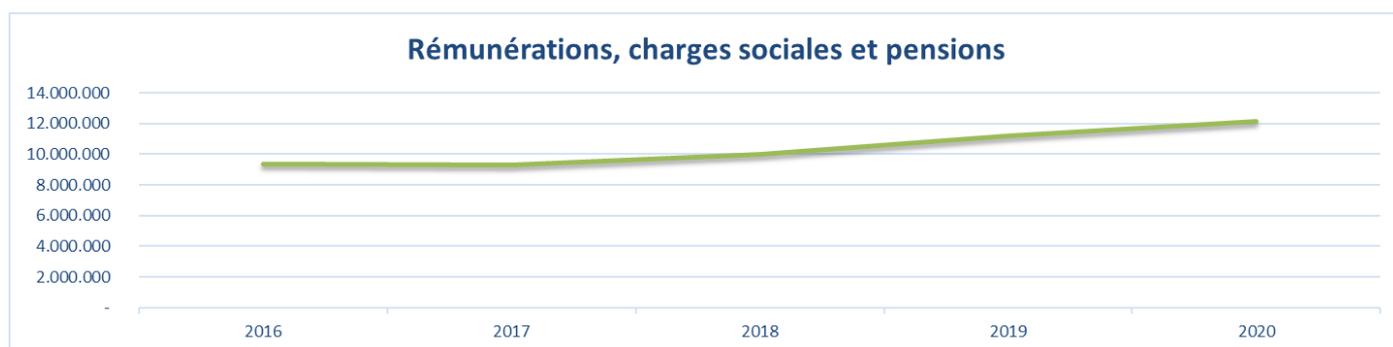
Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 16.920.614 € en 2020.



Les services et biens divers d'un montant 3.836.403 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ... ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- les frais d'animations et de consultation des Programmes Européens ;
- Les frais exposés dans le cadre de la digitalisation du BEP qui sont entièrement pris en charge.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 12.149.893 €.



	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'effectif moyen	112,4 ETP	114,5 ETP	122,7 ETP	117,3 ETP	125,0 ETP

La **dotation aux amortissements** a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 342.694 € en 2020.

Les **provisions pour risques et charges** comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à 588.191 € en 2020, il se compose d'une dotation aux provisions de 1.966.938 € et d'une reprise de provisions de 1.378.747 € correspondant au montant réclamé et payé à l'ONSSAPL. Le montant total de la provision actuelle est de 8.255.456 €. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

Les **produits financiers** s'élèvent à 100.463 € en 2020. Ils sont composés :

Des produits des actifs circulants pour un montant de 60.253 €, majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.

Des autres produits financiers majoritairement composés d'amortissements de subsides sur le bâtiment du BEP.

Les **charges financières** s'élèvent à 27.598 € en 2020 et se composent principalement des intérêts sur l'emprunt du nouveau BEP.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 237.718 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 19.157 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 3.483 € ;
- la charge fiscale 2020 à l'impôt des personnes morales est de 15.674 € ;

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2020 est de 218.561 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise, sous réserve des événements dont question au point 2, dont les incidences restent incertaines à ce jour.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020. L'intercommunale continuera de mesurer en 2021 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

5) LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2020
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2020, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Accompagnement à la conception et à la rédaction de portefeuilles de projets FEDER pour la programmation 2021-2027	PNSPP	-	28-01-20	45.000 €	Agile Maker - Chaussée de la Hulpt 166 à 1170 Bruxelles
Marché de services	Services juridiques en matière de marchés publics	PNSPP	-	28-01-20	164.858,25 €	PNT Namur sprl - Chaussée de Marche 458 à 5101 Erpent
Marché de services	Mise à disposition de compétences Sharepoint	PNSPP	-	28-01-20	75.550 €	Computerland Benelux sa - Avenue de l'informatique 9 à 4432 Alleur
Marché de services	Accord-cadre en thermographie aérienne	PO	PN	18-02-20	174.336 €	Action Air Environnement, Aéroport de Cuers-Pierrefeu Zone Civile de la BAN à FR-83390 Cuers
Marché de services	Assistance à Maîtrise d'ouvrage en gestion de projets IT	PO	PE	18-02-20	600.000 €	Realdolmen nv, A. Vaucampsiaan 42 à 1654 Huizingen
Marché de fournitures	Système d'impression grand format	PNSPP	-	24-03-20	51.562,20 €	Canon Belgium nv, Berkenlaan 3 à 1831 Diegem
Marché de services	Réalisation de Rapports de Qualité de Terres (RQT) par un expert agréé - Centrale d'achat	PO	PN	26-05-20	89.801 €	LOT 1 : Siterem sa, Cour de la Taillette 4 à 1348 Louvain-La-Neuve LOT 2 : Siterem sa, Cour de la Taillette 4 à 1348 Louvain-La-Neuve
Marché de services	Accord-cadre en architecture du paysage	PNSPP	-	26-05-20	90.000 €	Atelier paysage - Etienne Cellier, Rue d'Achet, 59A à 5362 Achet
Marché de services	Accord-cadre en hydrologie	PNSPP	-	16-06-20	67.200 €	Géolys (Ciney), Rue des Champs Elysées, 4 à 5590 Ciney
Marché de services	Accord-cadre en programmation urbaine	PNSPP	-	16-06-20	127.500 €	Alphaville, 62 rue Plancha à FR-75020 Paris
Marché de services	Projet d'intelligence territoriale du secteur agroalimentaire	PNSPP	-	14-07-20	39.825 €	Utopies, 25 Rue Titon, 75011, Paris, 25 Rue Titon à FR-75011 Paris
Marché de services	Marché cadre - Programmation architecturale	PNSPP	-	14-07-20	69.300 €	Ingegram, boulevard de Charonne 96 à FR-75 020 Paris
Marché de services	Mise à disposition de compétences ESRI	PNSPP	-	25-08-20	52.200 €	ESRI Belux nv, Chaussée de Liège 221 5100 Jambes
Marché de travaux	Marché cadre - Electricité 2020-2022 - Conjoint BEP-BEP EXPA - BEP ENVIRO	PNSPP	-	25-08-20	138.000 €	Etablissements Brasseur Joseph sprl, Rue Du Tchaurnia 4B à 5560 Mesnil-Saint-Blaise

<i>Type de marché</i>	<i>Nom du marché</i>	<i>Procédure</i>	<i>Publicité</i>	<i>Date attribution</i>	<i>Montant total du marché HTVA</i>	<i>Adjudicataires</i>
<i>Marché de travaux</i>	Marché cadre - Petits travaux 2020-2022 - Conjoint BEP - BEP EXPA - BEP ENVIRO	PNSPP	-	25-08-20	138.000 €	Pascal Petit, Rue de Maredsous 29 à 5640 Saint-Gérard
<i>Marché de services</i>	Etude de pertinence relative à l'implantation d'une biométhanisation agricole sur le site EPASC	PNSPP	-	22-09-20	35.497,50 €	Coretec Enguneering sa, Rue des Gardes Frontiere 1 à 4031 Angleur
<i>Marché de fournitures</i>	Remplacement système de détection incendie et intrusion	PNSPP	-	22-09-20	57.594,62 €	VLV sa, Rue Commandant Naessens, 4 à 4340 Awans
<i>Marché de travaux</i>	Marché cadre - Menuiserie 2020-2022 - Conjoint BEP - BEP EXPA - BEP ENVIRO	PNSPP	-	20-10-20	134.850 €	Alain Lamoline, Rue du Vieux-Château, 2 à 5530 Dorinne
<i>Marché de services</i>	Certification PEB des bâtiments publics	PO	PE	20-10-20	421.085, 80 €	Lot 1 : Groupe BEP : A+ Concept sprl, Rue de Tilleur, 54 à 4432 Alleur Lot 2 : Couvreur Benedicte, Rue Trieu du charnoy 60 à 6280 Acoz Lot 3 : Couvreur Benedicte, Rue Trieu du charnoy 60 à 6280 Acoz Lot 4 : Green label srl, Rue de Bleurmout 51 à 4053 Chaudfontaine Lot 5 : Green label srl, Rue de Bleurmout 51 à 4053 Chaudfontaine Lot 6 : Teenconsulting, Chaussée de Nivelles 60 à 7181 Seneffe
<i>Marché de services</i>	Mise à disposition d'un manager interim	PNSPP	-	20-10-20	51.024 €	BDO Advisory, Avenue Louise, 326 bte 30 à 1050 Bruxelles
<i>Marché de services</i>	Traduction et la révision de documents techniques liés à l'exportation	PNSPP	-	24-11-20	40.000 €	Right Ink sprl, Rue du Tir 73 à 7000 Mons
<i>Marché de services</i>	Gestion et administration salariale du personnel	PO	PE	15-12-20	457.338,60 €	Group S Secrétariat Social asbl, Avenue Fonsny 40 à 1060 Saint-Gilles

7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

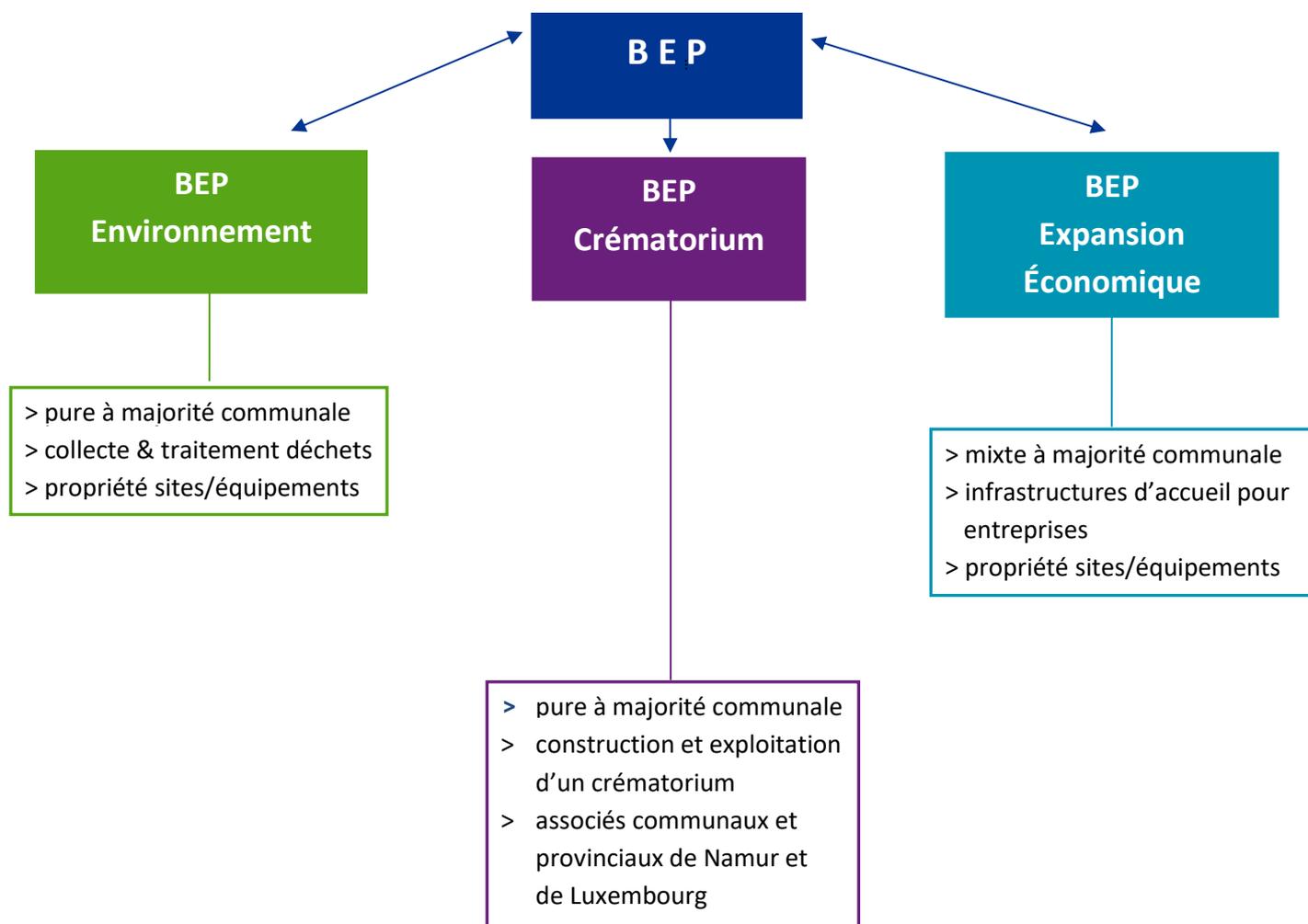
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 22 septembre 2020 ayant pour objet « Présentation des services de collecte des déchets » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Jérôme	Anceau
Luc	Frère
Catherine	Keimeul
Stéphane	Lasseaux (Président)
Cédric	Leclercq
Lionel	Naomé
Arnaud	Paulet
Eliane	Tillieux
Groupe Province	
Georges	Balon-Perin
Eric	Bogaerts
Jean-Marie	Cheffert
Saskia	Jamar
Antoine	Piret
Pierre	Rondiat
Jean-Marc	Van Espen

8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure des intercommunales



b. Composition des instances

Période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

- Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Lasseaux Stéphane	Commune
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune
Administrateurs	Anceau Jérôme	Commune
	Balon-Perin Georges	Province
	Bogaerts Eric	Province
	Bombled Christophe (<i>sortie 17/03/2020</i>)	Province
	Cheffert Jean-Marie	Province
	Damilot José (<i>entrée 15/12/2020</i>)	Commune
	Demagnet Nathalie	Commune
	Doumont Eloïse	Commune
	Frère Luc	Commune
	Helson Pierre (<i>entrée 16/06/2020</i>)	Province
	Jamar Saskia	Province
	Keimeul Catherine	Commune
	Le Bussy Gauthier	Commune
	Leclercq Cédric	Commune
	Naomé Lionel	Commune
	Paulet Arnaud	Commune
	Piret Antoine	Province
	Rondiat Pierre	Province
Tillieux Eliane (<i>sortie 20/10/2020</i>)	Commune	
Van Espen Jean-Marc	Province	
Observateurs	Fays Guy	
	Mathen Denis	
	Meerhaeghe Isabelle	

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Bomblet Christophe (<i>sortie 17/03/2020</i>)
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre (<i>entrée 16/06/2020</i>)
	Naomé Lionel
	Piret Antoine

- Composition du Comité d'audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Bomblet Christophe (<i>sortie 17/03/2020</i>)
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre (<i>entrée 16/06/2020</i>)
	Naomé Lionel
	Piret Antoine

c. Réunion des instances

L'Assemblée Générale s'est réunie les 16 juin et 15 décembre 2020.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 28 janvier, 18 février, 24 mars, 21 avril, 26 mai, 16 juin, 14 juillet, 25 août, 22 septembre, 20 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2020.

Le Conseil d'administration conjoint avec le BEP s'est tenu les 3 juin et 24 novembre 2020.

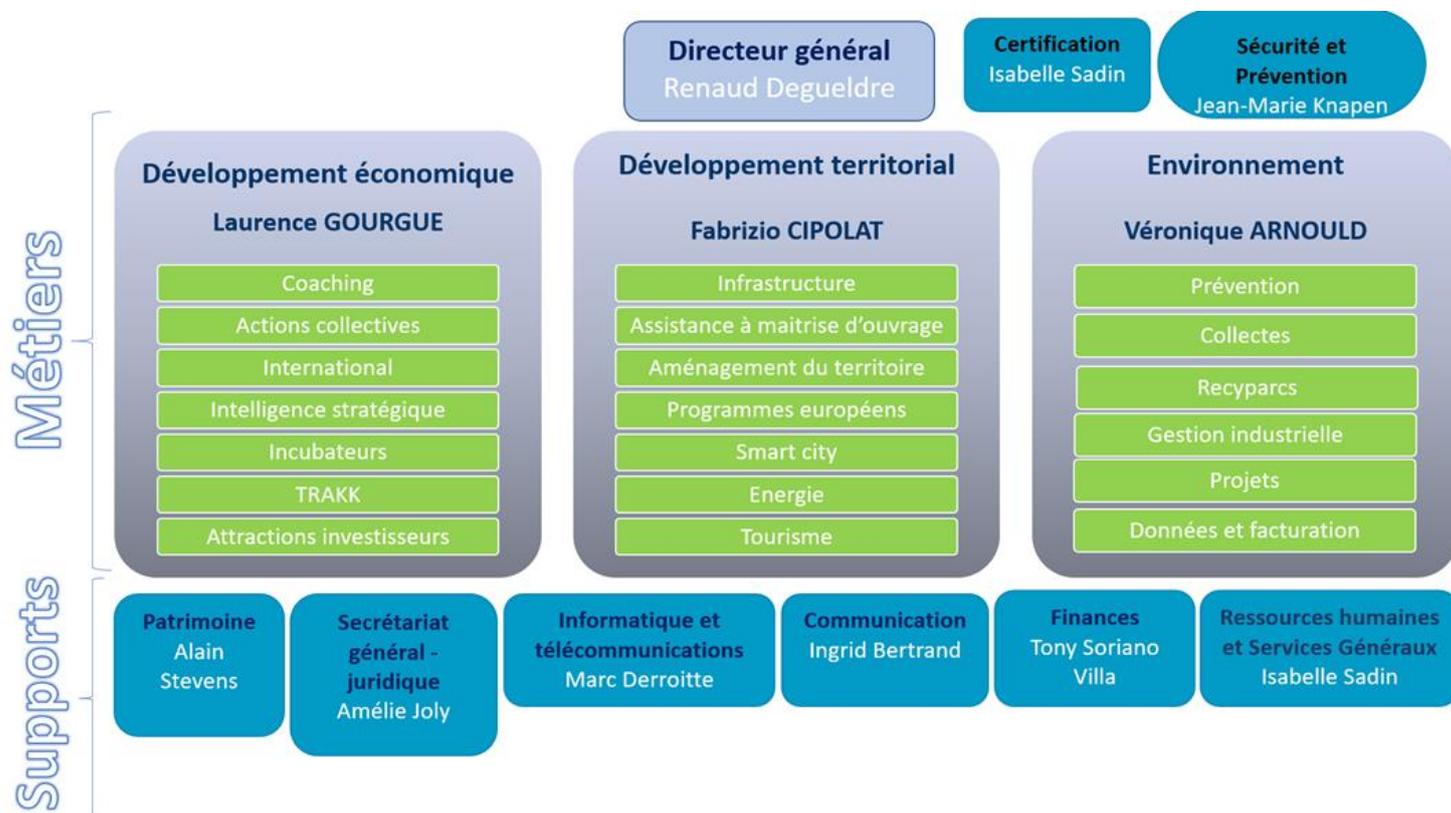
Le Comité d'audit s'est tenu les 31 mars, 9 juin et 13 octobre 2020.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 24 mars 2020.

L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



9) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;
- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
 - proposer des **services d'encadrement stratégiques de proximité** aux entreprises qui présentent un potentiel de développement de projets innovants et d'internationalisation, dans les filières du numérique, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'écoconstruction des process industriels, des industries culturelles et créatives, de l'économie touristique et de l'environnement ;
 - **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs qui lui est proposée ;
 - spécialiser l'offre de service dans l'internationalisation, la gestion financière, l'innovation, le management, l'innovation, l'intelligence stratégique et l'économie circulaire ;
 - Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
 - Aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).

- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
 - développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
 - accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets, en aménagement du territoire ou en assistance à maîtrise d'ouvrage ;
 - mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire en vue de renforcer son attractivité ;
 - favoriser la **dynamique territoriale autour du concept de « smart city »**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes.

- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :
 - mener des **actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi** et au tri des déchets auprès du grand public ;
 - proposer à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières performant** ;
 - moderniser l'utilisation des **parcs à conteneurs** ;
 - optimiser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
 - proposer une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;
- Avec **Easyfairs S.A.** pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

10) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES			BUDGETS			
Approuvés **			Prévisionnels			
2018	2019	2020	DEPENSES	2021	2022	2023
10.364.100	15.402.571	12.383.396	Frais personnel	12.545.821	12.953.754	13.189.236
2.545.556	2.530.718	2.652.958	Frais généraux	2.981.477	3.706.017	3.831.213
1.149.586	1.253.113	1.208.809	Frais par centres d'activité	1.424.685	1.478.329	1.371.772
8.797	2.500	37.049	* Prestations des services support	55.850	20.850	15.000
759.207	747.188	808.729	* Développement territorial	568.376	666.291	618.321
12.352	79.478	12.257	* Département environnement	16.793	17.045	17.300
369.230	423.946	350.773	* Développement économique	783.667	774.144	721.151
14.059.242	19.186.402	16.245.164	TOTAL	16.951.982	18.138.101	18.392.222

2018	2019	2020	RECETTES *	2021	2022	2023
5.710.684	9.350.082	7.090.464	Produits généraux	7.412.382	7.034.301	7.266.138
9.313.306	10.165.791	10.054.933	Produits par centres d'activité	9.519.754	9.963.805	9.937.663
26.818	53.655	41.741	* Prestations des services support	206.644	74.249	50.000
2.738.757	2.845.759	2.713.741	* Développement territorial	3.218.815	3.663.610	3.629.540
3.320.569	3.577.515	3.719.714	* Département environnement	3.850.618	4.011.337	4.089.301
3.227.162	3.688.861	3.579.738	* Développement économique	2.243.677	2.214.608	2.168.822
15.023.990	19.515.872	17.145.397	TOTAL	16.932.136	16.998.106	17.203.801

* Les budgets des recettes comprennent les financements des investissements

** transformé en flux financier



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Comptes annuels

BEP

2020



43				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0219.802.592	P.	U.	D.	C-app 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BEPN - Bureau Economique de la Province de Namur**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0219.802.592**

DATE **17-02-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **22-06-21**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-20** au **31-12-20**

Exercice précédent du **01-01-19** au **31-12-19**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **40** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ANCEAU Jérôme

Rue des Chanterelles 7, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

BALON-PERIN Georges

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

BOGAERTS Eric

Rue Al Vaux 20, 5650 Walcourt, Belgique

Fonction : Administrateur

BOMBLED Christophe

Rue de Soumoy 39, boîte A, 5630 Cerfontaine, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 17-03-20

CHEFFERT Jean-Marie

rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Administrateur

DAMILOT José

Rue de la Sitrée 24, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-12-20

DEMANET Nathalie

rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Fonction : Administrateur

DOUMONT Eloise

Rue Emile-Vandervelde 27, 5190 Ham-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

FRERE Luc

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

HELSON Pierre

Route de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 16-06-20

JACQUIEZ Pascal

rue de Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Fonction : Administrateur

JAMAR Saskia

Rue de Vaucelles 48, 5670 Mazée, Belgique

Fonction : Administrateur

KEIMEUL Catherine

rue de Boignée 34, 5140 Tongrinne, Belgique

Fonction : Administrateur

LASSEAUX Stéphane

Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

LE BUSSY Gauthier

Rue de la Bascule 14, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

LECLERCQ Cédric

Grand Rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Fonction : Administrateur

NAOME Lionel

Rue de la Montagne 35, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

PAULET Arnaud

rue de Gesves 179, boîte a, 5350 Ohey, Belgique

Fonction : Administrateur

PIRET Antoine

Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique

Fonction : Administrateur

RONDIAT Pierre

Rue de Sommière 4, boîte C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

TILLIEUX Eliane

Rue de la Joncquière 20, 5020 Champion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 20-10-20

VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

KNAEPEN LAFONTAINE SRL 0413.343.922

Chaussé de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00255

Représenté par :

1. KNAEPEN Philippe

Chaussé de Marche 585 , 5101 Erpent, Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.360.191	3.669.206
Immobilisations incorporelles	6.2	21	10.977	23.365
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.253.233	3.549.860
Terrains et constructions		22	3.163.626	3.424.745
Installations, machines et outillage		23	81.463	111.112
Mobilier et matériel roulant		24	8.144	14.003
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	95.981	95.981
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	15.650	15.650
Participations		282	15.650	15.650
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	80.331	80.331
Actions et parts		284	78.645	78.645
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.686	1.686

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>28.251.877</u>	<u>26.062.357</u>
Créances à plus d'un an		29	83.098	88.923
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	83.098	88.923
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.095.503	4.309.432
Créances commerciales		40	3.844.861	3.983.130
Autres créances		41	250.642	326.302
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	20.121.352	20.475.549
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	20.121.352	20.475.549
Valeurs disponibles		54/58	3.628.284	824.221
Comptes de régularisation	6.6	490/1	323.640	364.232
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	31.612.068	29.731.563

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	6.7.1	10/15	17.045.897	16.867.043
Apport		10/11	70.163	70.163
Disponible		110		
Indisponible		111	70.163	70.163
Plus-values de réévaluation		12	453.645	453.645
Réserves		13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles		130/1	32.493	32.493
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.493	32.493
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	781.260	562.699
Subsides en capital		15	635.316	675.023
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁴ ...		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	8.255.456	7.667.265
Provisions pour risques et charges		160/5	8.255.456	7.667.265
Pensions et obligations similaires		160	8.255.456	7.667.265
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>6.310.715</u>	<u>5.197.255</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	440.392	617.911
Dettes financières		170/4	350.000	525.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	350.000	525.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	90.392	92.911
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	5.209.056	3.962.966
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	185.576	189.168
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.329.619	811.046
Fournisseurs		440/4	1.329.619	811.046
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.737.247	1.577.465
Impôts		450/3	415.718	444.052
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.321.529	1.133.413
Autres dettes		47/48	1.956.614	1.385.287
Comptes de régularisation	6.9	492/3	661.267	616.378
TOTAL DU PASSIF		10/49	31.612.068	29.731.563

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	17.085.467	19.441.272
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.262.606	2.549.178
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	14.760.561	13.257.520
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	62.300	3.634.574
Coût des ventes et des prestations		60/66A	16.920.614	19.420.698
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.836.403	3.769.077
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	12.149.893	11.217.556
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	342.694	370.806
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	588.190	4.063.078
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		181
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	3.434	
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	164.853	20.574

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	100.463	114.580
Produits financiers récurrents		75	100.463	114.580
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	60.253	74.698
Autres produits financiers	6.11	752/9	40.210	39.882
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	27.598	33.881
Charges financières récurrentes		65	27.598	33.881
Charges des dettes		650	27.137	33.584
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	461	297
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	237.718	101.273
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	19.157	19.675
Impôts		670/3	19.157	19.728
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		53
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	218.561	81.598
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	218.561	81.598

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	781.260	562.699
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	218.561	81.598
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	562.699	481.101
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	781.260	562.699
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	323.016
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	323.016	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	299.651
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	12.388	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	312.039	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>10.977</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.515.782
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	9.515.782	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.585.043
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.585.043	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.676.080
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	261.119	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	11.937.199	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>3.163.626</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.858.545
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	33.679	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.892.224	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.747.433
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	63.327	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.810.760	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>81.464</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	532.811
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	532.811	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	518.808
Mutations de l'exercice			
Actées	8273	5.859	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	524.667	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>8.144</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	19.400	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.750
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	3.750	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>15.650</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	89.800
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	89.800	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.155
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	11.155	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>78.645</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>1.686</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.686</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
BEP Expansion Economique SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2019	EUR	62.265.070	6.184.352
BEP Environnement SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2019	EUR	27.321.911	-1.265.085
BEP Crématorium SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2019	EUR	284.551	7.792
Terrienne du Crédit Social SCRL SCRL Rue Capitaine Jomouton 44 5100 Jambes (Namur) Belgique 0401.417.672	Parts sociales	20.000	1,00	0,00	31/12/2019	EUR	2.024.994	11.456
SOFIBAIL rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207	Parts A	50	0,49	0,00	31/12/2019	EUR	2.167.705	-5.015
INASEP SCRL SCRL rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790	Parts A	100	1,20	0,00	31/12/2019	EUR	36.762.882	815.060
	Parts F	100	0,00	0,00				
Gembloux - Valorisation SA Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2017	EUR	59.041	-515

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Wallonie Développement SCRL SCRL Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2019	EUR	20.648	1.978
Ressourcerie Namuroise SCRL SCRL Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2019	EUR	417.244	4.219
IMIO SCRL SCRL Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248	Part B	1	0,00	0,00	31/12/2019	EUR	284.034	118.528
ETHIASCO SCRL SCRL Rue des Croisiers 24 4000 Liège 1 Belgique 0402.370.054	Parts A	5	0,00	0,00	31/12/2019	EUR	206.464.555	21.366.743

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	6.500.000	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	13.621.352	20.475.549
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	6.247.905	15.000.178
de plus d'un mois à un an au plus	8687	7.373.447	5.475.371
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter -factures 2020 concernant 2021			7.734
Produits acquis - principalement estimation subsides à recevoir 4T 2020 en attente validation à la RW			315.906

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXXXX 70.163	70.163
8790 87901		
8791 87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	11.226
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0219.802.592
----	--------------

C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

--

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

BEP

membres	n° parts
Communes	4 520
Province Namur	6 706

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	185.576
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	185.576
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	185.576

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	350.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	350.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	19.885
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	369.885

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	70.508
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	70.508

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Dossier Province - Habitat permanent

384.492

Sous-traitances 2020 non facturées au BEP à la date de cloture dans des dossiers cloturés

248.732

Charges à imputer précompte sur compte First et Belfius Invest

28.044

Exercice
384.492
248.732
28.044

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	588.190	4.063.078
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	588.190	4.063.078
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8		181
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1,5	1,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	2.952	3.284
Frais pour la société	617	105.748	87.178

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	39.707	39.707
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Ventilation des autres produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	62.300	3.634.574
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	62.300	3.634.574
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		325
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	62.300	3.634.249
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	3.434	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	3.434	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	3.434	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		(-)
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		(-)

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	19.157
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	3.483
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	15.674
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Codes	Exercice
9134	19.157
9135	3.483
9136	
9137	15.674
9138	
9139	
9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives	9141
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142
Latences passives	9144
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)	9145	583.644	430.248
Par la société	9146	831.844	686.910

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	9147	2.150.401	1.971.012
Précompte mobilier	9148		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	583.644	430.248
9146	831.844	686.910
9147	2.150.401	1.971.012
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	15.650	15.650
Participations	9262	15.650	15.650
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	66.362
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	4.755
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	124,0	69,0	55,0
Temps partiel	1002	28,0	5,0	23,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	125,0	66,2	58,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	171.669	97.585	74.084
Temps partiel	1012	19.187	1.961	17.226
Total	1013	190.856	99.546	91.310
Frais de personnel				
Temps plein	1021	10.928.420	6.212.262	4.716.158
Temps partiel	1022	1.221.473	124.836	1.096.637
Total	1023	12.149.893	6.337.099	5.812.794
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	117,3	62,9	54,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	176.251	96.351	79.900
Frais de personnel	1023	11.217.556	6.132.293	5.085.263
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	116	12	124,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	107	11	115,2
Contrat à durée déterminée	111	2	1	2,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	7		7,0
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	66	1	66,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	12		12,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	31	1	31,8
de niveau universitaire	1203	23		23,0
Femmes	121	50	11	57,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	5	8,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	5	19,7
de niveau universitaire	1213	29	1	29,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7		7,0
Employés	134	107	12	115,7
Ouvriers	132	2		2,0
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,5	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.952	
Frais pour la société	152	105.748	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	12		12,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	10		10,0
Contrat à durée déterminée	211	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	1		1,0
Contrat de remplacement	213			
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	7	4	9,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	5	4	7,3
Contrat à durée déterminée	311	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340		1	0,7
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	6	3	7,6
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport du Commissaire-Réviseur

BEP

2020



SC ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE BUREAU
ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE
NAMUR
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020***

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 31.612.068,09 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 218.561,17 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a men  ou m nera les affaires de la Soci t . Nos responsabilit s relatives   l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit  d'exploitation sont d crites ci-apr s.

Dans le cadre d'un audit r alis  conform ment aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exer ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et  valuons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, d finissons et mettons en  uvre des proc dures d'audit en r ponse   ces risques, et recueillons des  l ments probants suffisants et appropri s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie significative r sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne ;
- nous prenons connaissance du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne de la Soci t  ;
- nous appr cions le caract re appropri  des m thodes comptables retenues et le caract re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de m me que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunération,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,



- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

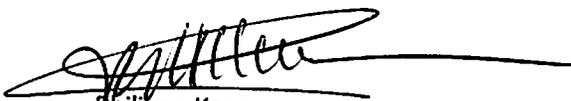
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 28 avril 2021

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par


Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

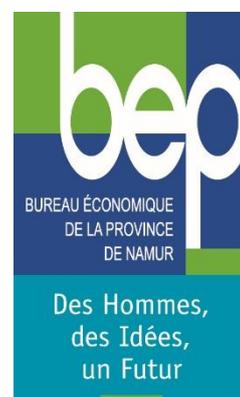


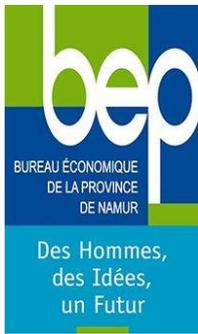
Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport du Comité de rémunération

BEP

2020





Secrétariat Général

BEP

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2021

Groupe Communes

Monsieur Jérôme ANCEAU, Administrateur, **présent**
Madame Nathalie DEMANET, Présidente, **présente**
Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Monsieur Antoine PIRET, Administrateur, **présent**
Monsieur Pierre HELSON, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f., **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité du BEP, **présent**
Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales du BEP, **présent**

2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts du BEP et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir annuellement et approuver un rapport d'évaluation qui sera approuvé par le Conseil d'administration du 27 avril 2021.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Ce rapport doit être transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion conformément à l'article L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13 §3alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la première Assemblée Générale doit entendre le rapport de gestion.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations fait parties intégrantes du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Modalités des rémunérations des mandats :**

○ **Période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 14.283,67 € non indexé ou 24.380,40 brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 24.867,87 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	24.746,10 € brut annuel indexé, soit 2.031,73 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 et 2.072,32 € mensuel indexé* pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 217,63 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	201,89 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 205,93 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§1 alinéa 22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 217,63 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	201,89 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 205,93 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indice 1,741 avril 2020

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en suite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 1er octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence à dater du 1er janvier 2020. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunération :**

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

- Echelles non-cadre :
 - 1 échelle d'ouvrier ;
 - 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
 - 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).
 - Echelles de cadre :
 - 3 échelles de cadre ;
 - 3 échelles de chef (fe) de service ;
 - 2 échelles de directeur (trice) ;
 - 1 échelle de directeur général.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémiques attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

Les évolutions salariales :

- Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'Administration, à cet effet, les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :
 - Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent) ;
 - Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent) ;
 - Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
 - Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent).

Les évolutions salariales possibles sont :

- Le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
- Une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaîtra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent.
- Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
 - Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP ;
 - Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :
 - Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;
 - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
 - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
 - L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum ;
 - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite).

Prime annuelle unique

- Les différentes formes :
 - Prime annuelle brute de 700 € pour les agents rattachés à une échelle non-cadre ;
 - Prime annuelle brute de 1000 € pour les agents rattachés à une échelle de cadre.
- Les cadres d'octroi :
 - L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou
 - L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail ; et/ou
 - L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.
- Les conditions d'octroi :
 - Les balises budgétaires : chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle ;
- L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
- Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
- L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
- L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Procédure d’octroi des évolutions salariales et de la prime annuelle unique (hors appel à candidatures qui relève d’une décision spécifique prise par le Conseil d’administration)

- En janvier, les entretiens de développement ont lieu avec les directions, les directions et les responsables directs ou les responsables directs seuls (chef de service RH, Chef de service exploitation, responsable de la communication).
- Lors de ces entretiens, les rapports de primes de productivité sont parcourus et les appréciations discutées et validées et tous les faits tangibles ayant marqué l’année qui vient de s’écouler dans le chef du collaborateur sont clairement mentionnés dans le rapport d’entretien de développement.
- Les rapports d’entretien de développement et de primes de productivité validés sont envoyés pour la mi-février au plus tard au département des Ressources Humaines.
- Une liste des collaborateurs pouvant prétendre à une évolution salariale ou à une prime annuelle unique sur base des conditions d’octroi est alors dressée pour la fin février par l’équipe des Ressources Humaines et envoyée au Directeur Général et aux Directions.
- Chaque direction envoie alors pour début mars, la liste des collaborateurs qui, selon elle, correspondent aux critères de sélection pour une évolution salariale ou pour une prime annuelle unique.
- La Direction Générale et les Ressources Humaines font le même exercice global pour l’ensemble des collaborateurs correspondant aux critères de sélection.
- Une réunion globale réunissant la Direction Générale, le Directeur Financier et la Cheffe de service RH est organisée avant la fin du mois de mars afin de définir la liste finale des collaborateurs qui bénéficieront d’une évolution salariale ou d’une prime annuelle unique, et ce en fonction des balises budgétaires identifiées.
- Ces valorisations sont octroyées après la validation du Conseil d’Administration ou tout organe qu’il aurait délégué à cet effet conformément aux statuts de l’intercommunale et à la législation en vigueur, dans le courant du mois d’avril.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Primes trimestrielles :

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'Administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité ;
- 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

Allocation de programmation sociale :

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 761,22€ en 2020 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 175,75 € et un maximum de 351,51 € (montants 2020 publiés au MB).

Pécules de vacances :

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

Pour le collaborateur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail, à concurrence du taux légal (montant 2020 = 0,24€/km).

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Frais de déplacements effectués en Belgique :

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

Frais de déplacements effectués à l'étranger :

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 39,05 €/jour.

Chèques Repas et éco-chèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. Depuis février 2020, la valeur faciale du chèque-repas est de 8 € par jour (en janvier 2020, la valeur faciale était de 7 € par jour). L'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 70 €.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- Une assurance hospitalisation.

Dispositions salariales particulières

Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie :

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 3 concierges du BEP (2 à dater de décembre 2020). Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Allocation de garde :

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- Indemnité par semaine de garde de 223,81 € brut (de janvier à mars : 219,49 € brut) ;
- Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

7 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie :

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur. 13 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

Mise à disposition d'un véhicule de société :

Le Directeur Général, par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Fin 2020, une intervention frais propres à l'employeur – connexion Internet a été négociée et entérinée avec les délégations syndicales en faveur des collaborateurs du BEP (hormis les collaborateurs dont l'abonnement ADSL est pris en charge par le BEP) qui pratiquent le travail à distance de manière régulière. Cette intervention a été validée par le Conseil d'Administration du BEP et approuvée par la Tutelle. Cette nouvelle disposition sera d'application à partir de 2021 et sera détaillée dans le rapport de l'année prochaine.

• **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	215.422 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurance hospitalisation • Eco-chèques
Directrice du Secrétariat Général f.f.	99.874 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur Finances et Comptabilité	128.561 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur Informatique	107.737 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation

Directrice du Département Développement Economique	116.661 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directeur du Département Territorial	103.161 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Directrice du Département Environnement	129.176 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Eco-chèques • Frais transport • Assurance hospitalisation
Total Général	900.592 €	

Pour rappel, l'annexe du Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 269.890 € indexé.

3. **Conclusion du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des mandats et aux fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général f.f.

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f.

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0219802592
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Bureau Economique de la Province de Namur
Période de reporting	2020

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	14
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Lasseaux Stéphane	24.746,10 €	0,00 €	24.746,10 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Jacquiez Pascal	2.051,22 €	113,97 €	Jeton de présence	-	86%	-
Administrateurs	Anceau Jérôme	2055,26 €	40,18 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Balon-Perin Georges	2.463,08 €	0,00 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bogaerts Eric	2.463,08 €	86,22 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bomblet Christophe <i>(sortie 17/03/2020)</i>	403,78 €	87,68 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Cheffert Jean-Marie	2.257,15 €	201,44 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Damilot José <i>(entrée 15/12/2020)</i>	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence	-	-	-
	Demagnet Nathalie	2257,15 €	61,38 €	Jeton de présence	-	93%	-
	Doumont Eloïse	1.227,50 €	43,83 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Frère Luc	2.257,15 €	75,73 €	Jeton de présence	-	93%	-
	Helson Pierre <i>(entrée 16/06/2020)</i>	1029,65 €	42,50 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Jamar Saskia	2.257,15 €	63,56 €	Jeton de présence	-	93%	-
	Keimeul Catherine	2.463,08 €	38,00 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Le Bussy Gauthier	1.849,33 €	0,00 €	Jeton de présence	-	71%	-
	Leclercq Cédric	2.463,08 €	299,32 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	2261,19 €	127,62 €	Jeton de présence	-	93%	-
	Paulet Arnaud	2.051,22 €	108,26 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Piret Antoine	1845,29 €	25,92 €	Jeton de présence	-	79%	-
	Rondiat Pierre	2.463,08 €	36,54 €	Jeton de présence	-	100%	-
Tillieux Eliane <i>(sortie 20/10/2020)</i>	1.845,29 €	17,26 €	Jeton de présence	-	91%	-	
Van Espen Jean-Marc	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence	-	100%	-	
Comité d'audit	Anceau Jérôme	613,75 €	40,18 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bomblet Christophe <i>(sortie 17/03/2020)</i>	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence	-	-	-
	Demagnet Nathalie	407,82 €	29,75 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Helson Pierre <i>(entrée 16/06/2020)</i>	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Naomé Lionel	613,75 €	63,32 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Piret Antoine	407,82 €	6,58 €	Jeton de présence	-	67%	-
Comité de rémunération	Anceau Jérôme	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Bomblet Christophe <i>(sortie 17/03/2020)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	-	-
	Demagnet Nathalie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Helson Pierre <i>(entrée 16/06/2020)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	-	-
	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Piret Antoine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	64.752,97 €	1609,24 €	-	-	-	-

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Légende

Présent	P
Excusé	E
Pas administrateur	-

Conseil d'administration	28/01	18/02	24/03	21/04	26/05	03/06 CA conjoint	16/06	14/07	25/08	22/09	20/10	24/11	24/11 CA conjoint	15/12	Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
Président : LASSEAUX Stéphane	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
Vice-président : JACQUIEZ Pascal	P	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	E	86%	11	14
ANCEAU Jérôme	E	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	86%	12	14
BALON-PERIN Georges	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
BOGAERTS Eric	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
BOMBLED Christophe	P	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	2	2
CHEFFERT Jean-Marie	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
DAMILOT José	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DEMANET Nathalie	P	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	93%	13	14
DOUMONT Eloïse	P	P	E	P	E	E	P	E	E	E	P	P	P	E	50%	7	14
FRERE Luc	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	93%	13	14
HELSON Pierre	-	-	-	-	-	-	-	P	P	E	P	P	P	P	86%	6	7
JAMAR Saskia	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	93%	13	14
KEIMEUL Catherine	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
LE BUSSY Gauthier	E	P	P	P	P	P	P	P	E	E	P	P	E	P	71%	10	14
LECLERCQ Cédric	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
NAOME Lionel	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	93%	13	14
PAULET Arnaud	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	86%	12	14
PIRET Antoine	P	P	P	E	P	P	E	E	P	P	P	P	P	P	79%	11	14
RONDIAT Pierre	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14
TILLIEUX Eliane	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	E	-	-	-	91%	10	11
VAN ESPEN Jean-Marc	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	14	14

Comité d'audit	31/03	9/06	13/10
ANCEAU Jérôme	P	P	P
BOMBLED Christophe	-	-	-
DEMANET Nathalie	P	E	P
HELSON Pierre	-	-	E
NAOME Lionel	P	P	P
PIRET Antoine	P	P	E

Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
100%	3	3
-	-	-
67%	2	3
0%	0	1
100%	3	3
67%	2	3

Comité de rémunération	24/03
ANCEAU Jérôme	E
BOMBLED Christophe	-
DEMANET Nathalie	P
HELSON Pierre	-
NAOME Lionel	P
PIRET Antoine	P

Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
0%	0	1
-	-	-
100%	1	1
-	-	-
100%	1	1
100%	1	1

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Degueldre Renaud	215.422 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurances hospitalisation • Eco-chèques 	<p>➤ Pour le BEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Agrobiopole</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Club Wallonie Export</u> : Assemblée Générale (<i>fin de mandat 23/01/2020</i>) Non rémunéré • <u>Contrat de rivière de la Haute-Meuse</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Coworking</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>EBN Wallonia</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Fédération Tourisme</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>GIE CITW +</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Comité de Gérance Non rémunéré • <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Infopôle Cluster</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Lab In Andenne</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Nadir</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>NEW</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>SCES (FORM@NAM)</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil de Gestion Non rémunéré <p>➤ Pour le BEP Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Biométhanisation</u> : Comité de Surveillance Non rémunéré • <u>Bivalor</u> : Comité de Direction Non rémunéré • <u>Copidec</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration (<i>fin de mandat 26/03/2020</i>) Non rémunéré • <u>EnergyWall</u> : Comité de Surveillance Non rémunéré • <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Valtris</u> : Assemblée Générale Non rémunéré <p>➤ Pour le BEP Expansion Economique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Idéalys</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Marché Couvert de Ciney</u> : Assemblée Générale Non rémunéré

				<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour IDEFIN : • <u>Activent :</u> Assemblée Générale (<i>début de mandat 10/12/2020</i>) Non rémunéré • <u>GIE des Ics de financement wallonne :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré directement à Idefin • <u>Ores Assets :</u> Conseil d'administration Non rémunéré • <u>Socofe :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Win4Wallonia :</u> Assemblée Générale Non rémunéré
Directrice du Secrétariat Général f.f.	Joly Amélie	99.874 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurances hospitalisation • Eco-chèques • Frais de transport 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le BEP : • <u>Union des Villes et Communes de Wallonie :</u> Commission IC Non rémunéré
Directeur Finances et Comptabilité	Soriano Tony	128.561 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurances hospitalisation • Eco-chèques • Frais de transport 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le BEP Environnement : • <u>Biométhanisation :</u> Comité de Régulation Non rémunéré Comité de Surveillance – suppléant Non rémunéré • <u>Bivalor :</u> Comité de Régulation Non rémunéré • <u>EnergyWall :</u> Comité de Régulation Non rémunéré Comité de Surveillance – suppléant Non rémunéré ➤ Pour IDEFIN : • <u>Activent :</u> Assemblée Générale (<i>début de mandat 10/12/2020</i>) Non rémunéré Conseil d'administration (<i>début de mandat 10/12/2020</i>) Non rémunéré • <u>GIE des Ics de financement wallonne :</u> Comité Technique Non rémunéré • <u>Socofe :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Win4Wallonia :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré
Directrice du Département Développement Economique	Gourgue Laurence	116.661 €	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération brute annuelle • Assurance groupe • Chèques repas • Assurances hospitalisation • Eco-chèques • Frais de transport 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le BEP : • <u>Agrobiopole :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Club Wallonie Export :</u> Assemblée Générale (<i>fin de mandat 23/01/2020</i>) Non rémunéré • <u>Coworking :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>EBN Wallonia :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré • <u>IBEFE :</u> Commission Non rémunéré • <u>Infopôle Cluster :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Lab In Andenne :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>Nadir :</u> Assemblée Générale Non rémunéré • <u>SCES (FORM@NAM) :</u> Assemblée Générale Non rémunéré

Directeur du Département Développement Territorial	Cipolat Fabrizio	103.161 €	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération brute annuelle Assurance groupe Chèques repas Assurances hospitalisation Eco-chèques Frais de transport 	<p>➤ Pour le BEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Contrat de rivière de la Haute-Meuse :</u> Assemblée Générale Non rémunéré <u>GIE CITW + :</u> Assemblée Générale Non rémunéré <u>INASEP :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Comité de contrôle Non rémunéré <u>Wallonie Développement :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil de Gestion Non rémunéré <p>➤ Pour le BEP Expansion Economique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>INASEP :</u> Assemblée Générale Non rémunéré
Directrice du Département Environnement	Arnould Véronique	129.176 €	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération brute annuelle Assurance groupe Chèques repas Assurances hospitalisation Eco-chèques Frais de transport 	<p>➤ Pour le BEP Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Biométhanisation :</u> Comité de Régulation Non rémunéré Comité de Surveillance - suppléant Non rémunéré <u>Bivalor :</u> Comité de Direction Non rémunéré Comité de Régulation Non rémunéré <u>Copidec :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré <u>EnergyWall :</u> Comité de Régulation Non rémunéré Comité de Surveillance - suppléant Non rémunéré <u>La Ressourcerie Namuroise :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré <u>Valtris :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré
Directeur Informatique et Télécommunications	Derroitte Marc	107.737 €	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération brute annuelle Assurance groupe Chèques repas Assurances hospitalisation Eco-chèques Frais de transport 	Néant
Total rémunérations	-	900.592 €	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

En vertu de l'article L5311-1 §11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le nombre de réunions du Conseil d'administration donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser 12 par an. Il y a eu 14 séances du Conseil d'administration pour l'année 2020 mais, les séances du 24 mars et 24 novembre 2020 n'ont pas été rémunérées aux administrateurs.

Sur les 14 séances du Conseil d'administration du BEP pour l'année 2020, seulement 12 ont donné droit à un jeton de présence, la disposition précitée est dès lors respectée.

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2020. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2020 :

Agrobiopole

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

Club Wallonie Export

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud ¹	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence ²	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Schmitz Sophie ³	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	-	Non

Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Coworking

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Roland Corine	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

EBN Wallonia (WABAN)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

Fédération Tourisme

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif suppléant Conseil d'administration suppléant	Non Non
Olivier Manon	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif Conseil d'administration	Non Non

¹ Fin de mandat le 23/01/2020

² Fin de mandat le 23/01/2020

³ Fin de mandat le 23/01/2020

GIE CITW+

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Comité de Gérance	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique	Non
Olivier Manon	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique suppléante	Non

IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non

INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine	Chef de service du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Lab In Andenne

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Laureys François	Gestionnaire de projets Smart City au Département Développement Territorial	Oui	Conseil d'administration	Non

Nadir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Schmitz Sophie	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration Comité de Direction	Non Non

SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général f.f.	Non	Commission IC	Non

Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Non	Comité d'engagement Comité de Pilotage	Non Non

Avenue Sergent Vrithoff, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32(0)81/71 71 71
Fax : +32(0)81/71 71 00
Info@bep.be
www.bep.be

